



## **POLITIQUE D'ANNULATION**

---

Le Club de canot-camping et d'eau vive Les Portageurs inc., est un organisme sans but lucratif qui propose des activités à un tarif se rapprochant du prix coûtant. Lorsqu'il organise des activités, le Club engage des frais et ne peut se permettre d'assumer des pertes financières. Lorsqu'un membre annule sa participation à une activité, il risque de causer des pertes financières pour le Club. Ainsi, les membres doivent assumer leur engagement à prendre part aux activités auxquelles il se sont inscrits.

### **Adhésion au Club**

L'adhésion au Club est non remboursable et non transférable à une autre personne. Si vous avez fait une erreur lors du choix du type d'adhésion (jeune, individuelle, famille), veuillez écrire à [tresorier@portageurs.qc.ca](mailto:tresorier@portageurs.qc.ca).

### **Activité sociale payante** (autres que les formations)

Seul le paiement confirme l'inscription à une activité.

- Les activités payantes du Club ne sont pas remboursables.
- Une date limite d'inscription sera indiquée dans les détails de l'activité sur le calendrier du Club.
- En cas de désistement, le participant peut se trouver un remplaçant parmi les membres du Club et, après avoir informé l'organisateur de l'activité et sur acceptation de celui-ci, s'organiser avec le remplaçant pour combler la place.

### **Formation** (incluant le stage d'accueil)

Seul le paiement confirme l'inscription à une formation.

- En cas de désistement, l'activité est remboursable à hauteur de 50 % jusqu'à 14 jours avant le début de la formation.
- Aucun remboursement ne sera accordé pour une annulation à moins de 14 jours du début de l'activité.
- Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation après le début de l'activité

### **En cas d'annulation d'une activité ou d'une formation**

Le Club peut annuler une activité sans préavis. Dans ce cas, le Club remboursera le montant payé par le participant sans autre compensation.

